

Bulletin provincial



N° 18

2014

16 JUILLET

Service du Conseil provincial et du Collège

CONSEIL PROVINCIAL

—

Objet : Déclaration et Pacte de majorité

DECLARATION ET PACTE DE MAJORITE

—

Soutenus par les groupes PS et MR du conseil provincial du Hainaut

Déclaration de majorité

1. Les valeurs clés

Dans leur projet en faveur du Hainaut, le PS et le MR affirment leur attachement aux valeurs fondamentales contenues dans le Plan Stratégique et Opérationnel (PSO) élaboré en 2011 en vue de définir le positionnement de l'Institution provinciale et ses priorités.

Ces valeurs sont :

- **La citoyenneté** dans le respect de l'humanisme et du pluralisme ;
- Le **sens de l'intérêt général** ;
- **L'excellence** en garantissant l'efficacité des services et leur efficience par un processus d'amélioration continue ;
- **La bonne gouvernance et la transparence.**

2. La nécessité de poursuivre la réforme de l'Institution en adéquation avec les objectifs des Déclarations de politique régionale et communautaire

Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon a indiqué que «*les provinces doivent concentrer leur action dans les domaines où une action à l'échelle supra-communale présente une plus-value* ». Pour y parvenir, il a notamment souhaité «*que chaque province définisse un nombre limité d'axes prioritaires correspondant aux domaines dans lesquels leur valeur ajoutée est la plus grande* ».

Dans ce contexte et dans un esprit de partenariat avec la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, la majorité PS-MR entend poursuivre le travail de réforme et de modernisation de son fonctionnement, entamé durant la mandature précédente. Elle veillera à la concrétisation des objectifs de son plan stratégique et opérationnel en conjuguant une maîtrise budgétaire rigoureuse avec l'offre de services de proximité.

S'inscrivant dans la philosophie de la DPR, elle accordera en outre une importance particulière au soutien aux communes et à la définition d'actions menées dans un véritable esprit de supracommunalité. Sans perdre de vue l'intérêt d'une vision transversale du développement hainuyer, la majorité mettra en œuvre une déconcentration des services qu'elle offre et une politique d'investissement déconcentrée équilibrée en vue de répondre aux différentes réalités sous-régionales et budgétaires.

3. L'application des nouvelles méthodes de gouvernance

Le code de la démocratie locale et de la décentralisation comporte des volets éthiques et déontologiques qui concernent prioritairement l'Institution provinciale.

La Province de Hainaut a déjà pris un certain nombre de mesures visant à rencontrer ces objectifs de réforme.

La majorité PS-MR entend poursuivre dans cette voie en s'attachant particulièrement à :

- **Réduire le nombre de membres du Bureau du Conseil provincial** en vue d'assouplir son fonctionnement et de se trouver en adéquation avec les dispositions prochaines de la Wallonie en la matière. La majorité s'engage à revoir en ce sens son règlement d'ordre intérieur dans les meilleurs délais. Le Bureau du Conseil provincial sera ainsi composé, de manière maximale, du Président, de deux Vice-présidents, de deux secrétaires et des chefs de groupe des partis démocratiques.
- **Adapter le nombre de commissions du Conseil provincial et leur fonctionnement aux compétences prioritaires de la Province.** Ces commissions, au maximum de cinq,

doivent être dynamisées et dotées de moyens logistiques accrus pour devenir les véritables lieux d'examen des dossiers soumis au Conseil.

- **Veiller à une représentation équilibrée des élus provinciaux** dans les instances paraprovinciales et dans les associations auxquelles elle apporte son partenariat.
- **Œuvrer à l'amélioration de l'image du Conseil provincial** en assurant une meilleure formation des élus et en favorisant une information plus systématique des citoyens sur les décisions qui y sont prises.

En ce qui concerne le Collège provincial, les objectifs principaux de la majorité PS-MR sont les suivants :

- **Confier au Président du Collège un rôle moteur** dans l'organisation des travaux et dans la visibilité apportée aux décisions officielles du Collège. Le président pilotera également la poursuite de la réforme de l'Institution.
- **Rechercher des règles de limitation** du nombre des mandats exercés par les membres du Collège.
- **Poursuivre la mise en œuvre de l'e-gouvernance** dans la gestion des dossiers dans un double souci de transparence et de modernité.
- Réduire le nombre de **membres des secrétariats** des Députés provinciaux.
- Poursuivre **la coopération internationale** en partenariat avec les secteurs ciblés par la Fédération Wallonie Bruxelles International.
- Renforcer les **politiques de soutien aux communes** dans le cadre de la supracommunalité.

4. La dynamisation des ressources internes

La majorité PS-MR s'engage à optimiser ses ressources internes en vue d'offrir des services répondant aux attentes les plus fondamentales des citoyens du Hainaut.

Elle mettra tout en œuvre pour maintenir la bonne santé financière de l'Institution et tendre vers l'**équilibre budgétaire structurel**.

Pour ce faire, elle définit les priorités suivantes :

- **Une réduction de la hauteur globale des dépenses de fonctionnement** pour mieux investir dans les politiques au service du citoyen ;
- La poursuite des efforts entrepris pour **maîtriser la masse salariale** conformément aux décisions prises en matière de non-remplacement du personnel pour autant que les services prioritaires restent assurés de manière efficiente ;

- La poursuite d'une **politique active de gestion des ressources humaines** basée sur l'évaluation, la formation, la mobilité et la fusion de cadres ainsi que la gestion optimale des compétences. L'accent sera mis sur le développement, selon une approche intégrée et multidisciplinaire, du **contrôle rigoureux des prestations et de l'absentéisme**, de la gestion des emplois, de la gestion des heures supplémentaires, du bien-être au travail, de la charge psycho-sociale, et des compétences managériales, ...
- **La diminution du nombre d'ASBL provinciales sans remettre en cause le bon fonctionnement des institutions et la réduction des dépenses de transfert vers les Asbl** en accélérant les études sur leur transformation en régie ainsi qu'en contrôlant leur gestion de manière à favoriser la transparence ;
- L'évaluation du fonctionnement des nouvelles structures autonomes mises en place durant la législature précédente.
- Le renforcement du rôle du comité de management et du comité d'audit pour optimiser le fonctionnement interne de l'Institution.

5. La redéfinition et l'amélioration des services rendus aux citoyens

Sur base d'un examen des besoins de terrain et d'un dialogue tant avec les Communes qu'avec la Région et la Fédération Wallonie Bruxelles, la majorité PS-MR confirme les 5 axes prioritaires de l'Institution provinciale tels que définis dans le PSO :

- **L'enseignement et la formation ;**
- **La culture et le tourisme ;**
- **Le sport et la santé ;**
- **L'action sociale ;**
- **L'éco-développement territorial.**

En appui de ces différentes politiques et pour améliorer l'image de la Province tant auprès du citoyen que des partenaires institutionnels, la majorité s'engage à mettre en œuvre un **plan de communication** ambitieux et concerté. Ce plan visera à mettre en synergie les outils de communication internes et externes de la Province, à mieux valoriser les ressources de l'Institution et à diffuser une image cohérente de son action. Il placera également parmi ses priorités la diffusion d'une image dynamique des travaux du Collège et du Conseil provincial comme lieux d'exercice d'une démocratie de proximité.

*Pacte de Majorité***Sont présentés en qualité de :****□ Députés provinciaux :**

	<u>NOM - PRENOM</u>	<u>Date de naissance</u>	<u>Nationalité Sexe</u>	<u>N° registre national</u>	<u>Adresse</u>
1.	HUSTACHE SERGE	17/07/1957	Belge Masculin	570717-151-03	Rue Notre-Dame, 49 7890 ELLEZELLES
2.	MOORTGAT GERALD	21/03/1947	BELGE MASCULIN	470321-159-25	RUE DU PIRE, 56 7090 BRAINE-LE- COMTE
3.	TAULET ANNIE	26/06/1955	BELGE FEMININ	550626-098-28	RUE JULES ESCOYEZ, 22 7331 BAUDOUR
4.	LARDINOIS YVES	04/06/1954	BELGE MASCULIN	540604-139-44	RUE SAINT-MARCEAU, 85 6010 COUILLET
5.	CAPOT FABIENNE	15/04/1961	BELGE FEMININ	610415-110-70	AVENUE REVE D'OR, 35, 7100 LA LOUVIERE

□ Président du Collège provincial : M. Serge HUSTACHE

Fait à MONS, le 26 octobre 2012

Ont signé :**- les 5 candidats Députés provinciaux :****HUSTACHE Serge****MOORTGAT Gérald****TAULET Annie****LARDINOIS Yves****CAPOT Fabienne****- majorité des élus des listes PS et MR :****- liste PS - voir annexe 1****BEGHIN Manon****BOITTE Marc****CAPOT Fabienne****CAREME Mauricette****DELFANNE Carine****DE RODDER Dorothée****DUPONT Christiane****DUPONT Philippe****FARVAQUE Guillaume****GENARD Alain****HERBE Anne-Sophie****HUART Martine****HUSTACHE Serge****INFANTI Karine****LAFOSSE Pascal****LARDINOIS Yves****LECLERCQ Tommy****LEFEVRE Patrick****LEPINE Jean-Pierre****MEIRE Laurence****MIROIR Michel****MORETTI Charlyne****RAEYMACKERS Monique****RASSCHAERT Alain****REIGNIER Véronique****SEMAL Jacques****TAULET Annie****VAN AELST Emile****VANHOORDE Colette****WATERLOT Gérard**

- **liste MR - voir annexe 2** :

ALTRUY Emilie

BEUGNIES Bernard

BOITE Armand

DECHAINOIS Fernand

DEPRET Albert

DEVILERS Fabienne

GALANT Isabelle

HOCQUET Catherine

LECLERCQ Thérèse

LIEBIN Bernard

MARCQ Isabelle

MOORTGAT Gérald

PECQUEREAU Michel

POTIGNY Patricia

SONNET Philippe

VECHE Pierre

Reçu par le Greffier provincial en date du 26 octobre 2012.

(s) Patrick MELIS

Adopté par le Conseil provincial en séance à MONS, le 26 octobre 2012.

**Le Greffier provincial,
(s) Patrick MELIS**

**Le Président,
(s) Tommy LECLERCQ**

Soit le document qui précède ainsi que ses annexes insérés au Bulletin provincial en vertu du Décret du 12 février 2014 organisant les provinces wallonnes, codifié dans le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation (CDLD)

Le 16 juillet 2014

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,

(s) Patrick MELIS

LA PRESIDENTE

(s) Charlyne MORETTI

Annexe 1 au Pacte de Majorité**Conseil provincial du Hainaut****Liste des élus PS lors des élections provinciales du 26 octobre 2012**

- Madame Manon BEGHIN, rue des Grands Trieux, 125 – 6031 MONCEAU-SUR-SAMBRE
- Monsieur Marc BOITTE, rue de la Clinique, 18 – 7170 MANAGE
- Madame Fabienne CAPOT, Députée provinciale – Lycée technique provincial M. Herlemont, rue Paul Pastur, 1 – 7100 LA LOUVIERE
- Madame Mauricette CAREME, rue du Château d'Eau, 26 – 6020 DAMPREMY
- Madame Carine DELFANNE, Chaussée de Mons, 525 – 7810 MAFFLE (ATH)
- Madame Dorothée DE RODDER, Avenue du Rinval, 5 – 7542 MONT-SAINT-AUBERT
- Madame Christiane DUPONT, rue Dardry, 29 – 7110 HOUDENG-GOEGNIES
- Monsieur Philippe DUPONT, ruelle des Fonds, 9 – 7387 ANGREAU
- Monsieur Guillaume FARVACQUE, rue du Meunier, 63 – 7711 DOTTIGNIES
- Monsieur Alain GENARD, rue de Barry, 19B – 7904 LEUZE-EN-HAINAUT
- Madame Anne-Sophie HERBE, rue du Pont de Bois, 3 – 6533 BIERCEE
- Madame Martine HUART, rue de la Perche, 91 – 7340 COLFONTAINE
- Monsieur Serge HUSTACHE, Député provincial, Cité Georges Point – rue Paul Pastur, 4 – 7500 TOURNAI
- Madame Karine INFANTI, rue Joseph Martin, 11/2 – 6250 AISEAU
- Monsieur Pascal LAFOSSE, rue des Trois Coulons, 2 – 7000 MONS
- Monsieur Yves LARDINOIS, Député provincial, Université du Travail P. Pastur – Boulevard Roullier, 1 – 6000 CHARLEROI
- Monsieur Tommy LECLERCQ, rue des 4 Bras, 49 – 6540 LOBBES
- Monsieur Patrick LEFEVRE, rue de la Montagne, 79 – 6240 FARCIENNES
- Monsieur Jean-Pierre LEPINE, rue de Flénu, 24 – 7390 QUAREGNON
- Madame Laurence MEIRE, rue Marchand Père et Fils, 22 – 7160 PIETON

- Monsieur Michel MIROIR, Grand'Rue, 63 – 7950 CHIEVRES
- Madame Charlyne MORETTI, rue Adrien Hulin, 27 – 7134 PERONNES-LEZ-BINCHE
- Madame Monique RAEYMACKERS, rue Duval, 23 – 6200 CHATELET
- Monsieur Alain RASSCHAERT, rue de Flandre, 169 – 7092 NAAST
- Madame Véronique REIGNIER, rue F. Watterman, 35 – 7860 LESSINES
- Monsieur Jacques SEMAL, rue Octave de Falleur, 1 – 6040 JUMET
- Madame Annie TAULET, Députée provinciale, Delta-Hainaut – avenue de Gaulle, 102 – 7000 MONS
- Monsieur Emile VAN AELST, rue Gantois, 25 – 6030 MARCHIENNE-AU-PONT
- Madame Colette VAN HOORDE épouse WUILBAUT, rue A. Clesse, 18 – 7000 MONS
- Monsieur Gérard WATERLOT, rue Faignart, 23 – 7100 LA LOUVIERE

Annexe 2 au Pacte de Majorité**Conseil provincial du Hainaut****Liste des élus MR lors des élections provinciales du 26 octobre 2012**

- Madame Emilie ALTRUY, rue de Tournai, 104 – 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
- Monsieur Bernard BEUGNIES, avenue Lemiez, 41 – 7022 HYON
- Monsieur Armand BOITE, rue Altière, 8 – 7534 MAULDE
- Monsieur Fernand DECHAINOIS, rue Taille à l'Auniau, 6 – 6280 LOVERVAL
- Monsieur Albert DEPRET, rue d'En-Bas, 10 – 6591 MACON
- Madame Fabienne DEVILERS, rue Grimard, 249 – 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
- Madame Isabelle GALANT, rue Delmotte, 81 – 7870 BAUFFE
- Madame Catherine HOCQUET, route d'Ath, 112 – 7020 NIMY
- Madame Thérèse LECLERCQ, rue Scaubecq, 13 – 7830 SILLY
- Monsieur Bernard LIEBIN, rue Decroly, 66 – 7110 HOUDENG-GOEGNIES
- Madame Isabelle MARCQ, rue du Village, 1 – 7120 ESTINNES (CROIX-LEZ-ROUVEROY)
- Monsieur Gérald MOORTGAT, Député provincial, rue de Nimy, 50 – 7000 MONS
- Monsieur Michel PECQUEREAU, chaussée de Renaix, 17 – 7760 CELLES
- Madame Patricia POTIGNY, Résidence Bois du Prince – rue des Mésanges, 12 – appart. 11 – 6110 MONTIGNY-LE-TILLEUL
- Monsieur Philippe SONNET, rue du Gallois, 6 – 6032 MONT-SUR-MARCHIENNE
- Monsieur Pierre VECHE, Hameau de la Favarte, 2 – 7911 FRASNES-LEZ-BUISSENAL
